

AU SERVICE DE SAGIR

EXTRAIT DE PRESSE

11

Monsieur le Président de la Fédération
Départementale des Chasseurs

à l'attention du Responsable SAGIR

du N° 29
- 10 Décembre 1988 -
de l'hebdomadaire

La Haute-Loire
PAYSANNE

Reproduction autorisée avec indication précise de la source (journal ci-dessus mentionné)

Aux utilisateurs de Chlorophacinone pour la destruction du campagnol des champs

A la lecture du N° 27 du samedi 26 novembre 1988, mon attention a été attirée, en ma qualité de membre du réseau Sagir (1), par l'article de la page 2 : le campagnol des champs et le campagnol terrestre. En effet, je suis soucieux à la fois du maintien et de l'augmentation du revenu des agriculteurs et également du respect de la faune sauvage, notamment des populations gibier (lièvres, faisans, perdrix) dans nos campagnes de Haute-Loire. Je pense qu'agriculteurs et chasseurs peuvent coexister (d'autant plus que de nombreux agriculteurs sont chasseurs) en se témoignant un respect réciproque.

Il est donc possible pour un agriculteur de lutter contre le campagnol des champs qui dévaste ses récoltes sans faire courir un danger d'intoxication aux lièvres (ou lapins) qui sont les plus sensibles à l'action du Chlorophacinone. Pour cela il suffit de respecter les recommandations suivantes, recueillies auprès du professeur Lorange :

Des cas de mortalité de lièvres et de lapins de garenne due aux chlorophacinone ont été prouvés en Côte d'Or, dans le Cantal et la Haute-Marne. Chaque fois, les recommanda-

tions d'utilisation n'avaient pas été respectées (augmentation de la dose/ha, constitution de « tas » de grains...). Dans les départements de l'Aube et de la Côte d'Or, des sangliers ont été retrouvés morts par intoxication : ils avaient ingurgité de nombreux campagnols, eux-mêmes intoxiqués au chlorophacinone.

Respectez donc ces recommandations. Vous vous débarrasserez des campagnols des champs sans faire courir de risques au gibier.

Docteur Robert FILLETON
Directeur du Laboratoire
départemental d'Analyses
Vétérinaires et Biologiques
du Conseil général de la H^{te}-
Loire

■ Les grains doivent être préparés avec 0,50 g de Chlorophacinone pour 10 kg de grains (soit par exemple 200 ml de concentrat huileux à 0,25 % pour 10 kg).

■ La dose à utiliser pour la lutte contre le campagnol des champs est de 15 à 20 kg de grains à l'ha.

ATTENTION :

- Il n'y a pas d'action supérieure en augmentant la dose (il y a seulement une augmentation du risque d'intoxication).

- La dose est à respecter quel que soit le nombre de campagnols présents.

■ La répartition du grain se faisant le plus souvent au semoir, il faut être vigilant lors des arrêts, des virages ou des freinages, du relevage... condamner un certain nombre de distributions... afin de ne pas constituer de « tas » de grains qui pourraient être consommés facilement par les lièvres ou les oiseaux et présenteraient alors un risque d'intoxication pour ces animaux.

■ La répartition peut également se faire en lignes espacées de plus de 5 m (tout en respectant la limite des 15/20 kg/ha).

(1)

Le réseau SAGIR est un réseau de Surveillance Sanitaire Nationale du Gibier organisé par l'Office National de la Chasse. Toutes les Fédérations départementales des Chasseurs y adhèrent et 71 laboratoires vétérinaires départementaux sont concernés. En Haute-Loire, le responsable F.D.C. est M. Joseph Ramousse.

Commentaire de la Mission de la Préservation de la Faune

"La protection efficace de la Faune sauvage, dont nous sommes les principaux artisans, doit aussi être prise en charge par les agriculteurs exploitant le milieu naturel. Dès lors, nos actions débordent largement les sociétés de chasse et s'appuient sur le monde agricole.

Ainsi, plusieurs Fédérations Départementales de Chasseurs, lors des épandages de rodenticides qui, cet hiver, ont provoqué des mortalités de gibier, sont intervenues auprès des organismes agricoles (dans l'Aube, l'Aude, la Côte-d'Or, la Moselle, la Nièvre, la Haute-Saône, etc...).

En exemple, parmi d'autres initiatives tout aussi pertinentes, nous avons reproduit ci-contre l'article rédigé en commun par la Fédération Départementale des Chasseurs et par le Directeur du Laboratoire Vétérinaire de la Haute-Loire, paru dans "LA HAUTE-LOIRE PAYSANNE".

Le Directeur de ce Laboratoire, le Docteur FILLETON, est, rappelons-le, Président de l'Association Nationale des Directeurs de Laboratoires Vétérinaires Départementaux (A.D.I.L.V.A.) qui regroupe l'ensemble des directeurs des laboratoires vétérinaires des départements français. Le délégué de cet organisme auprès de SAGIR est le Docteur RIVIERE du Laboratoire de Seine-et-Marne.

Il est à signaler également qu'un certain nombre de responsables départementaux ont constitué des dossiers d'enquête sur les répercussions nocives du chlorophacinone utilisé contre les campagnols des champs. En s'aidant de ces dossiers, nous espérons pouvoir obtenir l'amélioration des règles d'application des appâts-grains empoisonnés destinés à la lutte contre les rongeurs."

Claude MALLET
Office National de la Chasse

Nous avons également relevé dans le N° 126 du NOUVEL AGRICULTEUR dans la rubrique MISES EN GARDE, la note suivante :

• Dégâts des campagnols

La température relativement douce de ce début d'hiver, favorise l'activité des campagnols et des souris. On constate des dégâts aussi bien sur céréales que sur prairies. Un seul produit est autorisé pour lutter en plein champ : la chlorophacinone à la dose de 16 à 20 kilogrammes de produit préparé (1 litre pour 33 kilogrammes de blé) pour un traitement au semoir en ligne (1 litre tous les 5 mètres), ou de 5 à 15 kilogrammes sur les emplacements touchés en épandant en ligne. Attention, le produit ne doit pas être disposé en tas, car il est dangereux pour le gibier, ni distribué à la volée : il serait alors inefficace.

LE NOUVEL AGRICULTEUR - 27 JANVIER 1989

Paris, le 1er Février 1989